

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

23/03/2023

AFFICHEE LE :

23/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Dominique MASSA, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Dominique MASSA à André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER à Hélène BURGAT, Gilles SEBIRE à Bertrand HAVARD, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Corine RAYMONDE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION N° **DELIB/2023/020**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Il est proposé au présent Conseil de modifier le tableau des postes budgétaires de la collectivité comme suit :

➤ **Changement de filière :**

L'intégration directe permet à un fonctionnaire de changer de corps ou de cadre d'emplois, dans le cadre d'une mobilité. Ainsi en application de l'article L.511-6 du Code de la fonction publique, un fonctionnaire territorial peut être intégré directement dans un cadre d'emplois de même catégorie et de niveau comparable à celui de son cadre d'emplois d'origine, ce niveau étant apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions prévues par les statuts particuliers.

Aussi, il est proposé de faire usage de cette possibilité d'intégration directe afin de mettre en adéquation les cadres d'emplois et grades d'un agent de la collectivité avec son emploi actuel, suite à mobilité passée et changement pérenne de filière professionnelle.

➤ **Titularisation après obtention de concours :**

Il est proposé de transformer un support budgétaire d'adjoint technique en auxiliaire de puériculture de classe normale suite à réussite à concours en mars 2023 d'une agente exerçant déjà les fonctions d'auxiliaire de puériculture au sein du multi-accueil.

➤ **Nomination stagiaire :**

Il est proposé de transformer un support budgétaire vacant au tableau des effectifs afin de permettre la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire d'un animateur jeunesse, sur besoin et emploi permanents (suite à mobilité interne et changement de filière de son prédécesseur), à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2023.

➤ **Création d'un emploi de technicien informatique :**

Après une année réussie de mise à disposition au sein des services de la Ville d'un technicien informatique du SIVOM des Trois Vallées, à temps plein, afin de répondre aux besoins de la collectivité, il est proposé d'intégrer l'agent concerné au sein de nos effectifs (avec fin du remboursement de son coût salarial au SIVOM). A ce titre, la création d'un emploi de technicien territorial, à temps plein, à compter du 1^{er} mai 2023, est nécessaire.

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs telle que prévue par la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à :
 - Transformer le poste d'adjoint d'animation créé par Conseil municipal du 30 septembre 2014, à temps complet depuis le Conseil municipal du 5 juillet 2017, en poste d'adjoint technique à temps complet ;
 - Transformer le poste d'adjoint technique à temps complet créé par le Conseil municipal du 27 juin 2018 en poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet à compter du 1^{er} mai 2023,
 - Transformer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe n° 129 à temps complet en poste d'adjoint d'animation à temps complet ;
 - Créer un emploi de technicien territorial à temps complet.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT